

REGLEMENT NUMERO 505-2020
Travaux Centre sportif La Guadeloupe
Modifiant le règlement 497-2019

RÈGLEMENT 505-2020 AUTORISANT :

- **LA MODIFICATION DU REGLEMENT 497-2019 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DU CENTRE SPORTIF LA GUADELOUPE**
- **L'AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 340 000\$**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

À une session extraordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le lundi le 21 janvier 2020, à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h et à laquelle étaient présents les conseillers (ère) suivants :

M. Réal Rodrigue
M. Noël Vigneault
Mme Karen Talbot

Mme Suzanne Veilleux
M. Vincent Breton
Mme Vanessa Roy

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Carl Boilard, il a été réglé ce qui suit à savoir :

Il a été réglé ce qui suit à savoir : **Résolution 2020-01-23**

RÈGLEMENT 505-2020 AUTORISANT:

- **LA MODIFICATION DU REGLEMENT 497-2019 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DU CENTRE SPORTIF LA GUADELOUPE**
- **L'AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 340 000\$**

ATTENDU que des coûts excédentaires ont été constatés lors de l'ouverture des soumissions, pour un montant totalisant 1 970 000\$, soit un excédent de 340 000\$;

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a décrété, par le biais du règlement # 497-2019, une dépense de 1 633 483.76\$ et un emprunt de 1 630 000\$ pour des travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 et la mise aux normes des installations du Centre sportif La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 497-2019 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère au siège no 3, Mme Karen Talbot, à la séance ordinaire du conseil tenue le treizième (13^{ième}) jour de janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karen Talbot, conseillère au siège # 3

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 : Le titre du règlement #497-2019 est remplacé par le suivant :
Règlement #505-2020 Travaux du Centre sportif La Guadeloupe modifiant le règlement 497-2019,

autorisant une dépense et un emprunt additionnels de 340 000\$ pour le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes des installations du Centre sportif La Guadeloupe.

ARTICLE 3 : Le deuxième «attendu» du règlement 497-2019 est remplacé par :

Que le coût de l'ensemble de ces travaux, incluant les dépenses encourues avant l'adoption du présent règlement, est estimé à 1 971 575\$.

ARTICLE 4 : L'article 2 du règlement 497-2019 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement a pour but d'autoriser :

- Le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes des installations du Centre sportif La Guadeloupe
- Un emprunt à long terme de 1 970 000\$ pour couvrir le coût des travaux.

ARTICLE 5 : L'article 3 du règlement 497-2019 est remplacé par le suivant :

- a- une dépense n'excédant pas la somme de 1 971 575 \$, pour les travaux ainsi que les frais contingents et les taxes nettes, tel que plus amplement détaillé à l'ouverture des soumissions, datée du 22 octobre 2019, Résolutions d'adjudication #2019-04-74 ingénierie, #2019-05-155 refroidisseur, #2019-10-224 travaux, lesquelles sont également jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « A »;
- b- un emprunt maximal 1 970 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour permettre la réalisation des travaux ci- avant mentionnés;
- c- l'affectation d'un montant de 1 575.00\$ provenant du fonds d'opération de la municipalité;

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Règlement adopté unanimement

Principales dates de procédure :

AVIS DE MOTION :	13 janvier 2020
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	13 janvier 2020
ADOPTION PAR LE CONSEIL :	21 janvier 2020
APPROBATION PAR LES ÉLECTEURS :	4 février 2020
APPROBATION PAR LE MAMH :	12 mars 2020
AFFICHAGE (PROMULGATION) :	8 avril 2020

Carl Boilard
Maire

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire trésorière